

# Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer

## Déclaration du groupe de la CGT

Le groupe CGT voudrait saluer le travail du rapporteur et des administrateurs, qui ont tout mis en œuvre, en un temps record, pour que nous puissions travailler convenablement et répondre aux impératifs de temps très contraint. La République compte 2,6 millions d'habitants ultramarins, recouvrant une très grande diversité géographique et culturelle. Grâce à ces territoires, la France est le seul État à être présent sur quatre continents et sur tous les océans. C'est le premier en termes de biodiversité.

Cela confère à la République une double responsabilité : le progrès social des populations et la préservation des espaces naturels vitaux pour l'humanité.

Elle a le devoir de réunir les conditions pour que les ultramarins puissent se reconnaître au sein du pacte républicain. Cette prochaine loi se doit d'être très ambitieuse compte-tenu de la situation réelle des territoires et du niveau de vie des populations, afin de leur offrir des perspectives de progrès économique et social.

En dépit des promesses d'égalité, liées notamment à la départementalisation, les Outre-mer sont marqués par la précarité, la pauvreté et des inégalités encore plus béantes qu'en métropole : 25 % à 30 % de chômeurs, taux de pauvreté au-delà de 50 %, près d'un habitant sur deux relevant de la CMU, un illettrisme récurrent. De fortes attentes sociales liées à un sentiment d'abandon, voire de relégation, ont conduit des populations d'Outre-mer à des révoltes sociales, en particulier aux Antilles, à La Réunion, encore à Mayotte récemment.

Ces territoires ont été trop longtemps victimes de la transposition d'un modèle de développement inadapté, du manque d'échanges régionaux coopératifs, d'importations qui ont fragilisé les équilibres locaux, de financements publics inégalement répartis et d'une forte dépendance énergétique.

De plus, ces dernières années, le désengagement de l'État et des préconisations européennes inappropriées ont aggravé ce contexte social difficile.

Le projet de loi veut s'inscrire dans un temps long, mais l'urgence de situation demande de prendre des décisions rapides, ce que rappelle l'avis.

Il préconise enfin une méthode qui insiste sur la nécessité de partir de chaque réalité locale, grâce à une approche démocratique participative où toutes les organisations syndicales pourront prendre leur place, des négociations au plus près des collectivités, au regard de leurs spécificités et de leurs

besoins. Il propose aussi une évaluation à partir d'indicateurs assez précis mais aussi variables suivant les territoires, afin de mesurer les effets des choix entérinés.

Si la méthode est importante et les indicateurs utiles, la nature des mesures prises l'est tout autant et le meilleur indicateur de leur pertinence sera la capacité, à terme, à répondre aux besoins des populations d'Outre-mer.

Si l'avis ne revient pas en détail sur les mesures, il recommande assez clairement de faire en sorte que ces dernières répondent à un objectif d'un meilleur développement humain durable, en portant les efforts sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Pour toutes ces raisons, le groupe CGT a voté l'avis.